

Monsanto, géant agrochimique aux produits controversés

© 08/07/2018 |  Terre-net Média

Le nom de Monsanto est depuis des décennies lié à des produits controversés pour ses effets sur l'homme et l'environnement, notamment le Round Up qui contient du glyphosate, au centre d'un procès aux Etats-Unis.

Créé en 1901 à Saint-Louis, dans le Missouri (centre), Monsanto, qui vient d'être racheté par le **groupe pharmaceutique et agrochimique allemand Bayer** pour plus de 60 milliards de dollars, a d'abord produit de la saccharine, un puissant édulcorant, puis s'est lancé dans **l'agrochimie** à partir des années 1940. Bayer avait annoncé début juin son intention de supprimer la marque Monsanto, symbole pour ses détracteurs des dérives de l'agrochimie. Monsanto a notamment été associé à la fabrication, avec d'autres groupes chimiques, du défoliant connu sous le nom "**Agent Orange**", utilisé massivement par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam.

Son herbicide vedette et polémique, le **Round Up**, est lancé en 1976, puis Monsanto met au point la première cellule de **plante génétiquement modifiée** avant de se spécialiser dans les OGM. Les premières semences génétiquement modifiées, conçues pour résister au Round Up, sont commercialisées à partir des années 90. Le Round Up contient du **glyphosate**, substance très controversée et qui fait l'objet d'études scientifiques contradictoires quant à son caractère cancérigène. Il est aussi accusé d'être néfaste pour l'environnement et de contribuer à la disparition des abeilles, ou encore d'être un **perturbateur endocrinien**. Le glyphosate est l'herbicide le plus utilisé au monde sous diverses marques, depuis que le brevet détenu par Monsanto est tombé dans le domaine public en 2000.

Si Monsanto fait l'objet de nombreuses procédures judiciaires à des degrés divers d'avancements dans le monde sur différents sujets, le procès qui s'ouvre à San Francisco à propos du Round Up et ses possibles effets cancérigènes est le premier du genre. En 2012, le groupe avait accepté un règlement à l'amiable de 93 millions de dollars avec une localité, Nitro, de Virginie Occidentale (est) qui avait abrité dans les années 50 et 60 une usine produisant l'ingrédient principal de l'Agent orange. Les responsables de la municipalité accusaient cette usine d'être la cause de problèmes de santé de leurs administrés.

L'autorisation de cultures d'OGM dans l'Union européenne a suscité des polémiques

En France, la justice a condamné en appel en septembre 2015 le groupe américain à indemniser un agriculteur, intoxiqué en 2004 par des vapeurs émises par un autre produit de Monsanto, le **Lasso** (contenant de l'alachlore), interdit dans plusieurs pays depuis. Monsanto s'est pourvu en cassation. L'autorisation de cultures d'OGM dans l'Union européenne a suscité polémiques, controverses et batailles juridiques au long de ces vingt dernières années. Aux États-Unis, des agriculteurs ont été déboutés à plusieurs reprises par la justice dans des tentatives pour contester les cultures de semences **OGM de Monsanto**.

En 2017, un tribunal citoyen informel de cinq juges professionnels formé à La Haye (Pays-Bas) a jugé la firme coupable de violation des droits de l'Homme, d'impact négatif sur l'environnement ainsi que du crime d'« écocide », un avis purement consultatif destiné à alimenter les lois existantes, notamment via la création d'une jurisprudence au sein du droit international. Selon ce Tribunal Monsanto, « les activités (du groupe) causent des dommages aux sols, à l'eau et de manière générale à l'environnement ». Monsanto avait dénoncé une « mise en scène (...) anti-technologie agricole et anti-Monsanto » niant notamment « les preuves scientifiques existantes ». Le groupe emploie aujourd'hui 20 000 employés à travers le monde et réalise environ 15 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuels.